



Spécial Finances : juin 2021

Le mot du Maire

Bien chers Julicyennes et Julicyens, 2021 bis repetita de 2020 !!! ou plutôt si vous préférez « on prend les mêmes et on recommence » ! Nous sommes presque en milieu d'année et seulement une poignée de ceux qui souhaitent l'être sont vaccinés. Le sale virus continue sa macabre progression, mais il faut garder espoir. Un jour viendra où nous pourrons tous reprendre une vie normale, où nous pourrons nous réunir tous ensemble pour ces moments de convivialité qui nous manquent tellement.

En attendant, l'équipe municipale reste évidemment mobilisée et très investie pour le bien de la collectivité.

Cette équipe que j'ai souhaitée pluridisciplinaire remplit parfaitement ces objectifs. Les projets commencent à fuser.

Vous le verrez sur ce Sainte-Julie en Bref notre budget reste maîtrisé, malgré la baisse des dotations de l'Etat. Nous devons chercher des économies de fonctionnement, nous pouvons être frustré par le manque de moyens financiers. Mais l'essentiel des projets prévus avance dans l'intérêt des Julicyens. Nos missions d'élus nous engagent à garantir que la commune ne vive pas au-dessus de ses moyens. Ne pas franchir la « ligne rouge » et garder l'équilibre budgétaire.

Tout ceci doit se traduire par la maîtrise parfaite de notre budget de fonctionnement, par des investissements réfléchis et correctement étalés dans le temps. Nous faisons le choix d'avoir recours à l'emprunt pour compléter l'écart entre les subventions accordées et le coût du bâtiment scolaire. Cette construction est faite pour durer, ce n'est donc pas aux Julicyens de 2021 de payer pour les Julicyens de 2031 qui utiliseront également ces locaux.

Il en va de même pour les travaux que nous aurons à réaliser sur l'assainissement collectif. Aujourd'hui nous devons créer des réserves d'autofinancement qui nous permettront d'investir et de maîtriser les coûts de fonctionnement de nos installations. Cet équilibre financier entre autofinancement et investissement du budget de l'eau et assainissement est gage d'une stabilité financière dans le temps. Nous commencerons par de petits travaux, puis lorsque nous aurons suffisamment de marge, les

grands travaux débiteront. Nous avons deux objectifs à relever dans les dix prochaines années :
- retirer les 70% d'eau claires parasites déversée dans la station d'épuration, qui met en défaut cette dernière,
- construire une nouvelle station, la nôtre fonctionne déjà à 120% de sa capacité nominale.

Nous élargissons le service public en internalisant l'accueil des enfants à la cantine et au périscolaire. Un grand merci à celles et ceux qui ont œuvrés bénévolement aux P'tits Julicyens pendant tant d'années et qui ont contribué à poser les premières pierres de cet édifice. Nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux aux attentes des parents.

La révision du Plan Local d'Urbanisme suit son cours, les bureaux d'études ont été retenus. Le gros du travail est maintenant devant nous. La loi ALUR du 24 mars 2014 limite le passage de terrains en zone constructible aux abords de Sainte-Julie. Nous avons encore beaucoup de terrains actuellement constructibles qui ne sont pas édifiés.

Le soleil va enfin de nouveau réchauffer nos cœurs, les apéritifs en terrasse vont enivrer nos âmes, les cuisines extérieures vont se remettre à fumer, Mi Ange Mi Démon va enfin pouvoir nous accueillir, je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Amicalement,
Lionel CHAPPELLAZ

La dette de la commune représente 450€ par habitant. Par comparaison, la dette au niveau du Département est de 690€, pour la Région : 720€ et pour l'Etat : 582€.

La Capacité d'Auto-Financement nette est de 31€ par habitant.

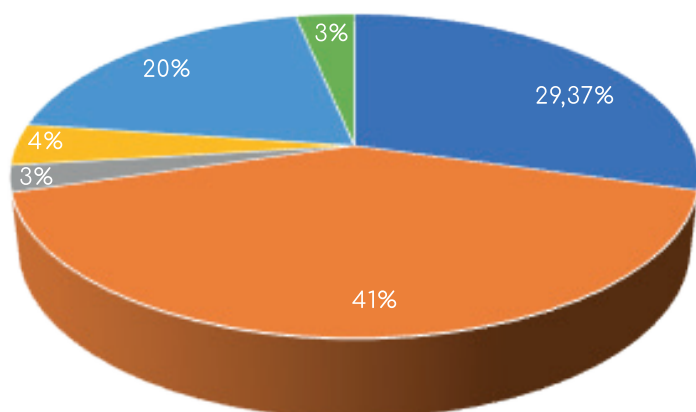
Pour comparaison, celle du Département est de 105€, de 94€ pour la Région et 90€ pour l'Etat.

Pour progresser, nous devons augmenter notre capacité d'auto-financement, ce qui nous permettra d'avoir un avenir plus confortable et qui nous facilitera l'investissement. Contrairement aux entreprises, une commune peut récupérer une partie de la TVA uniquement sur l'investissement et pas sur le fonctionnement.

L'investissement est donc l'avenir et si la commune ne peut pas rembourser, cet avenir s'assombrit très vite.

.....Budget Communal.....

Dépenses fonctionnement :



Charges à caractère général	173 604,32 €
Charges de personnel	242 753,10 €
Atténuations de produits	15 457,00 €
Autres charges gestion courante	24 378,00 €
Charges financières	115 355,17 €
Charges exceptionnelles	19 455,40 €

Partie Fonctionnement

Les charges à caractère général sont constituées des dépenses récurrentes telles que l'eau, l'électricité, les assurances, le carburant, les fournitures des agents, ... Avec l'arrivée du covid, des produits spécifiques ont été achetés afin d'effectuer les désinfections correctement.

La commune a dépensé 1 103 € pour le renouvellement des livres de la bibliothèque en 2020 ainsi que 272 € pour l'informatisation de celle-ci.

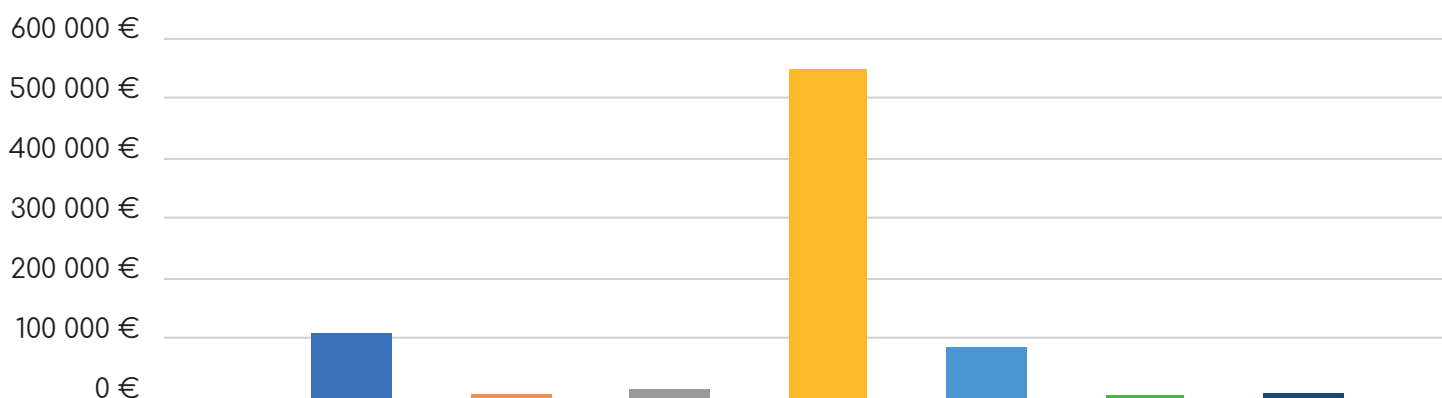
Les fournitures scolaires représentent 6 493 €, un tableau blanc a été également acheté pour 720 € et le coût des entrées de la piscine pour les scolaires est de 1 950 €.

La mise à disposition de la plateforme de compostage a coûté 3 943 € en 2020.

Les charges de personnel représentent la main d'œuvre des agents communaux soit les deux secrétaires, les deux agents techniques, un agent de nettoyage et deux atsem.

Les autres charges de gestion courante regroupent les indemnités des élus ainsi que les subventions pour les associations et les participations de la commune aux autres budgets : CCAS, Eau & Assainissement et Auberge.

Recettes fonctionnement :



Excédent antérieur reporté	108 577,44 €
Atténuations de charges	2 912,69 €
Produits des services	12 247,70 €
Impôts et taxes	548 405,51 €

Dotations et participations	84 185,53 €
Autres produits gestion courante	1 001,42 €
Produits exceptionnels	3 780,65 €

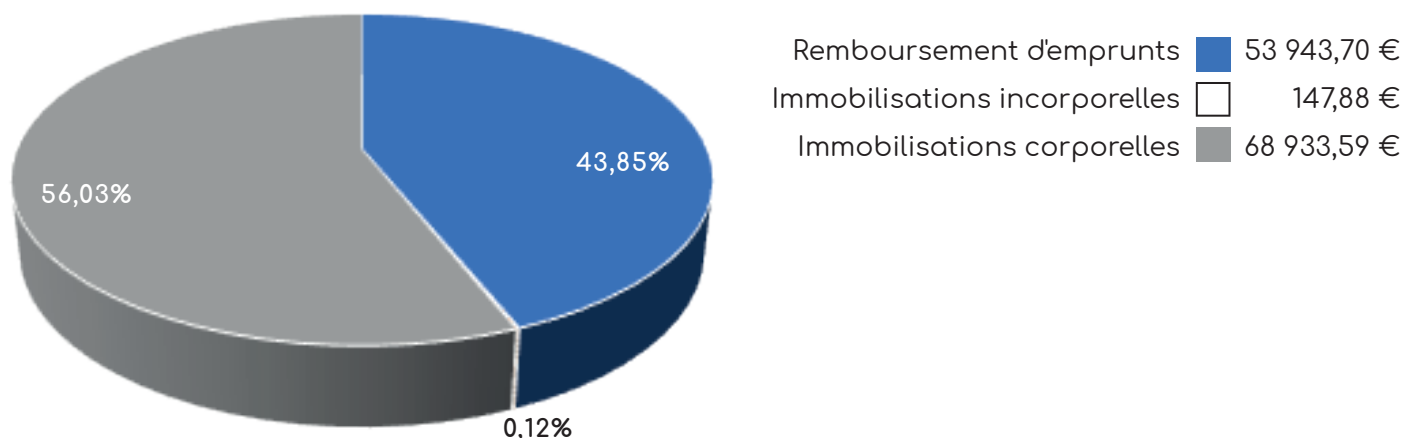
Le total des dépenses est de 591 002,99 €.

Les recettes 2020 s'élèvent à 761 100,94 €.

Donc le résultat de clôture pour la partie fonctionnement est de 170 107,95 €.

.....Budget Communal.....

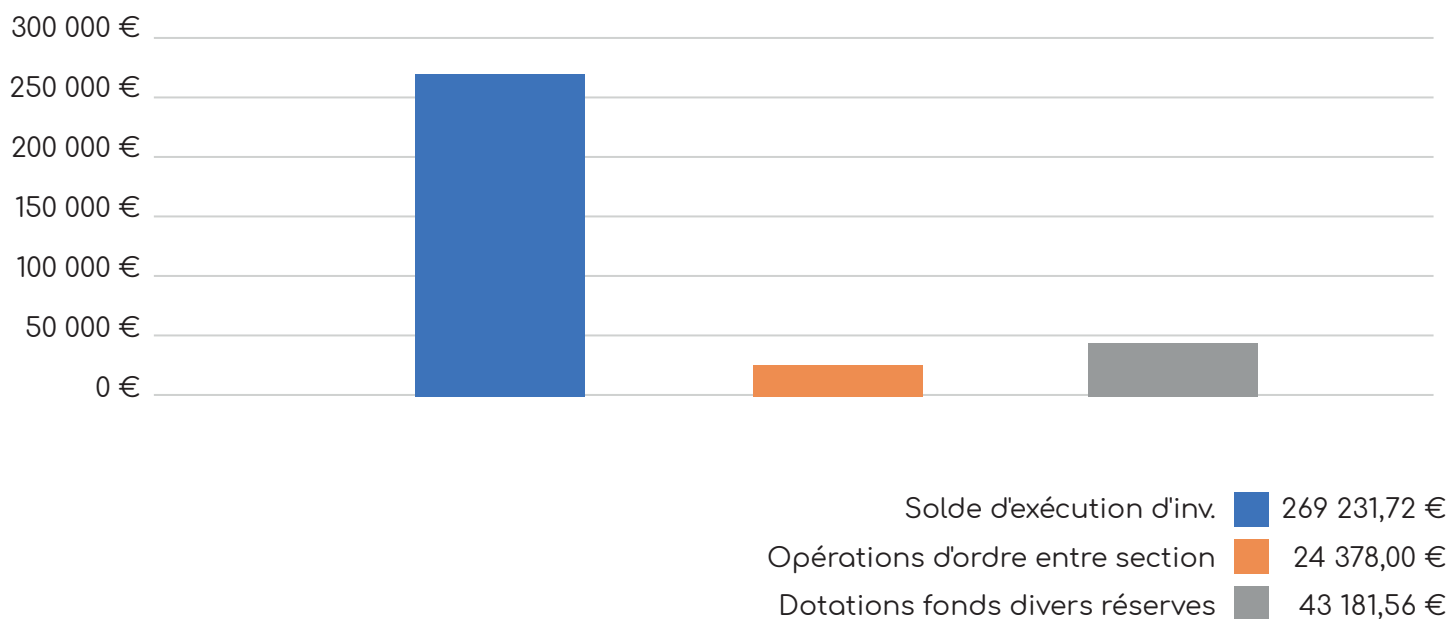
Dépenses investissement :



Partie Investissement

La moitié des dépenses d'investissement est liée au remboursement d'emprunt.
Concernant la seconde moitié, elle représente les frais d'étude liées au nouveau bâtiment.
Le cimetière s'est doté d'un nouveau columbarium pour 6 074 €.
Des travaux de toiture sur la partie maternelle étaient nécessaires pour un montant de 5 825 €.

Recettes investissement :



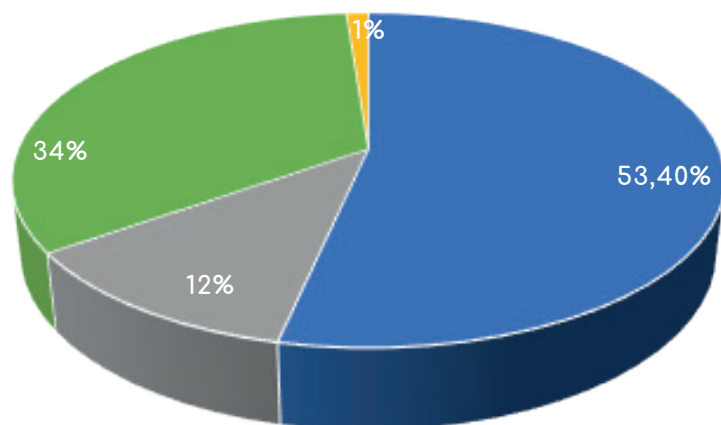
Le total des dépenses est de 123 025,17 €.

Les recettes 2020 s'élèvent à 336 791,28 €.

Donc le résultat de clôture pour la partie fonctionnement est de 213 766,11 €.

.....Budget Eau & Assainissement.....

Dépenses fonctionnement :



Charges à caractère général	95 042,70 €
Atténuations de produits	21 026,00 €
Opération d'ordre entre section	59 788,00 €
Charges financières	2 122,33 €

Partie Fonctionnement

Les charges à caractère général représentent :

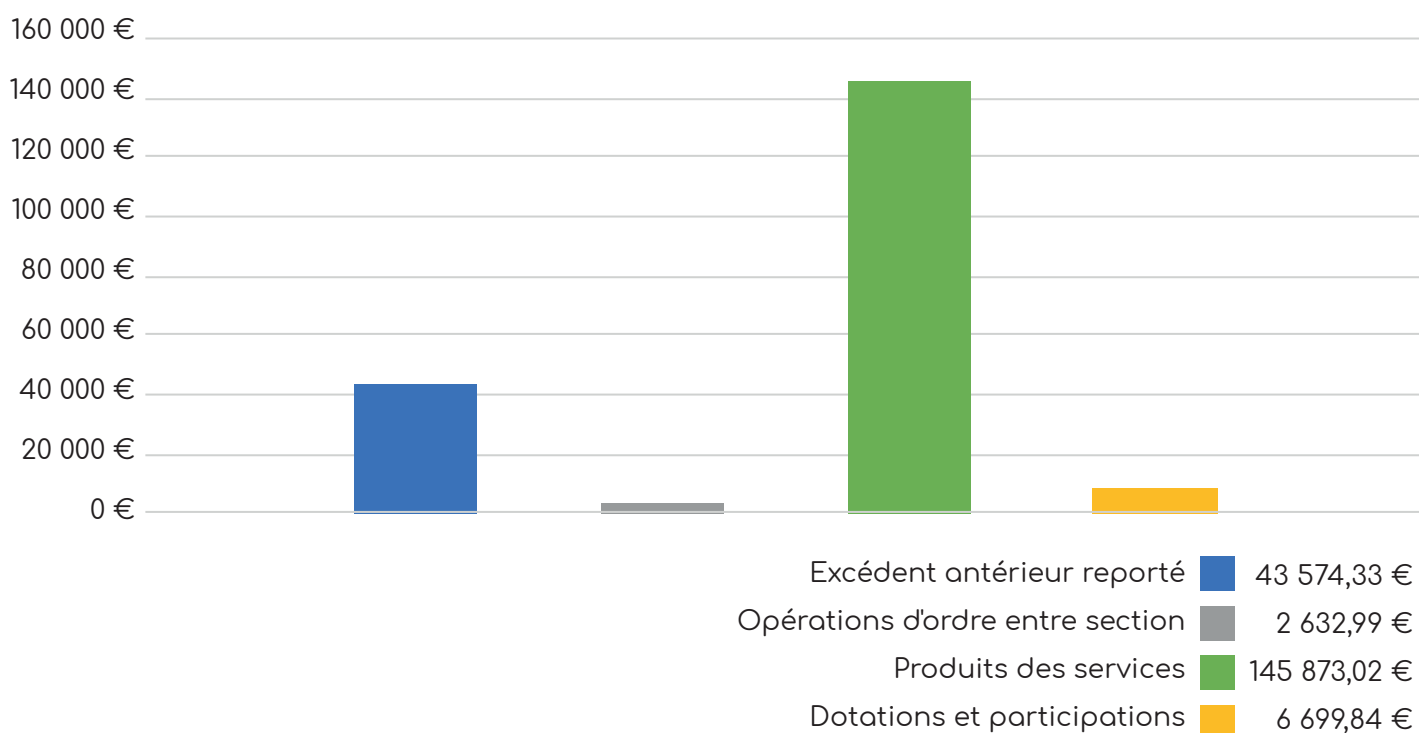
- Les achats d'eau auprès du PIPA,
- L'électricité pour les stations,
- L'achat des compteurs d'eau,
- Les raccordements d'eau et d'assainissement,
- La maintenance.

Les atténuations de produits correspondent aux reversements des redevances de l'agence de l'eau perçues sur la facture d'eau.

Les opérations d'ordre entre section sont des écritures comptables entre les différents budgets (fonctionnement et investissement).

Les charges financières représentent les intérêts de l'emprunt réalisé pour le château d'eau.

Recettes fonctionnement :



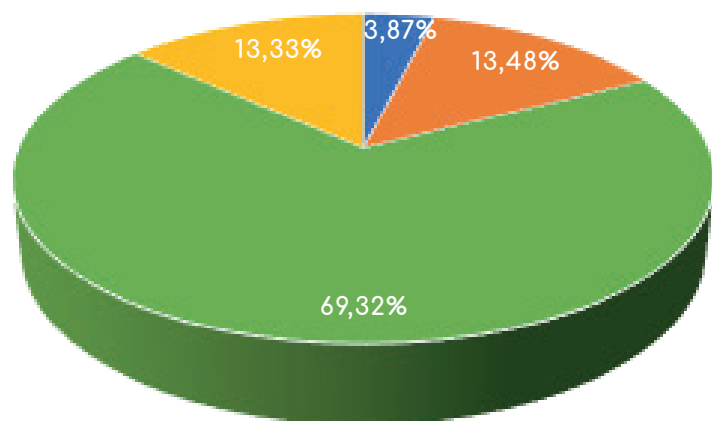
Le total des dépenses est de 177 979,03 €.

Les recettes 2020 s'élèvent à 198 780,18 €.

Donc le résultat de clôture pour la partie fonctionnement est de 20 801,15 €.

.....Budget Eau & Assainissement.....

Dépenses investissement :



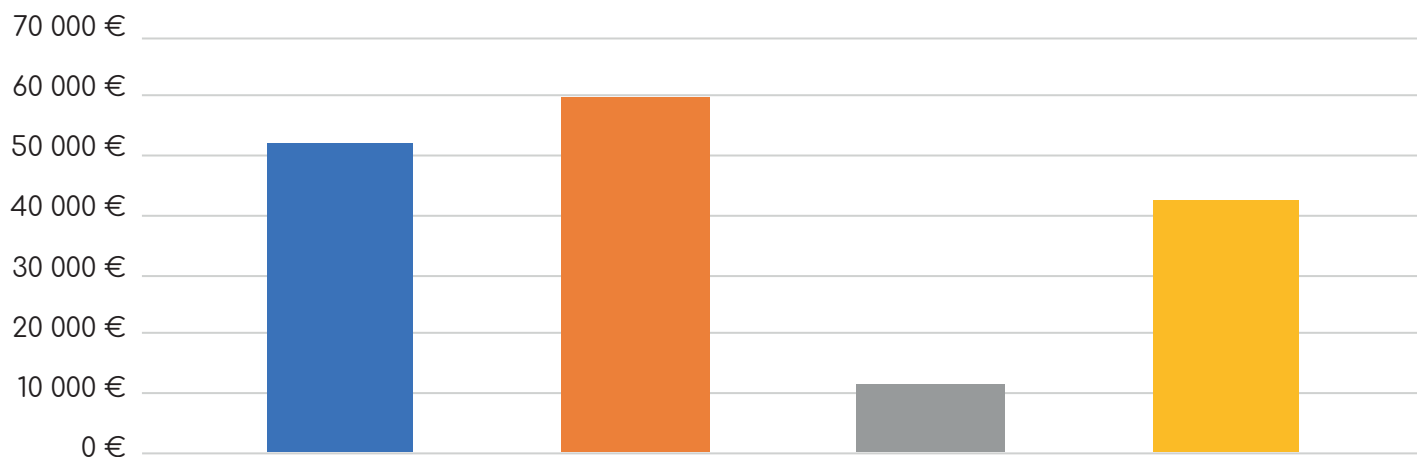
Opérations d'ordre entre section	2 632,99 €
Remboursement d'emprunts	9 169,85 €
Immobilisations incorporelles	47 161,80 €
Immobilisations corporelles	9 070,50 €

Partie Investissement

Au niveau investissement, la plus grosse charge est liée à l'étude du schéma directeur. Cette charge représente 47 162€.

A cela s'ajoute les emprunts ainsi que quelques dépenses au niveau des réseaux d'assainissement.

Recettes investissement :



Solde d'exécution d'inv.	52 142,42 €
Opérations d'ordre entre section	59 788,00 €
Dotations fonds divers réserves	11 826,00 €
Subventions d'investissement	42 717,00 €

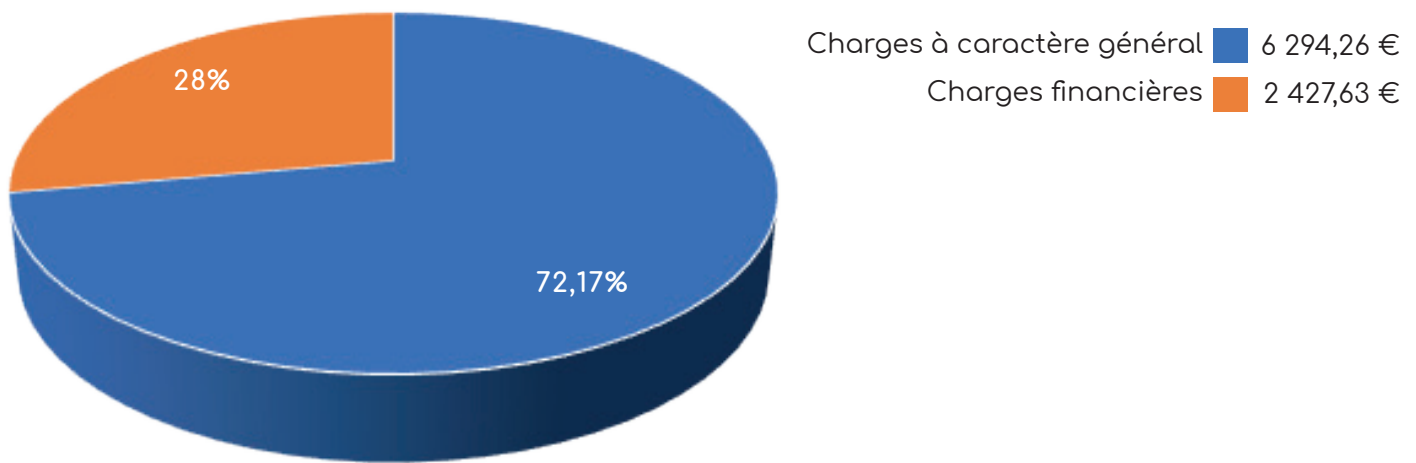
Le total des dépenses est de 68 035,14 €.

Les recettes 2020 s'élèvent à 166 473,42 €.

Donc le résultat de clôture pour la partie fonctionnement est de 98 438,28 €.

.....Budget Auberge.....

Dépenses fonctionnement :



Partie Fonctionnement

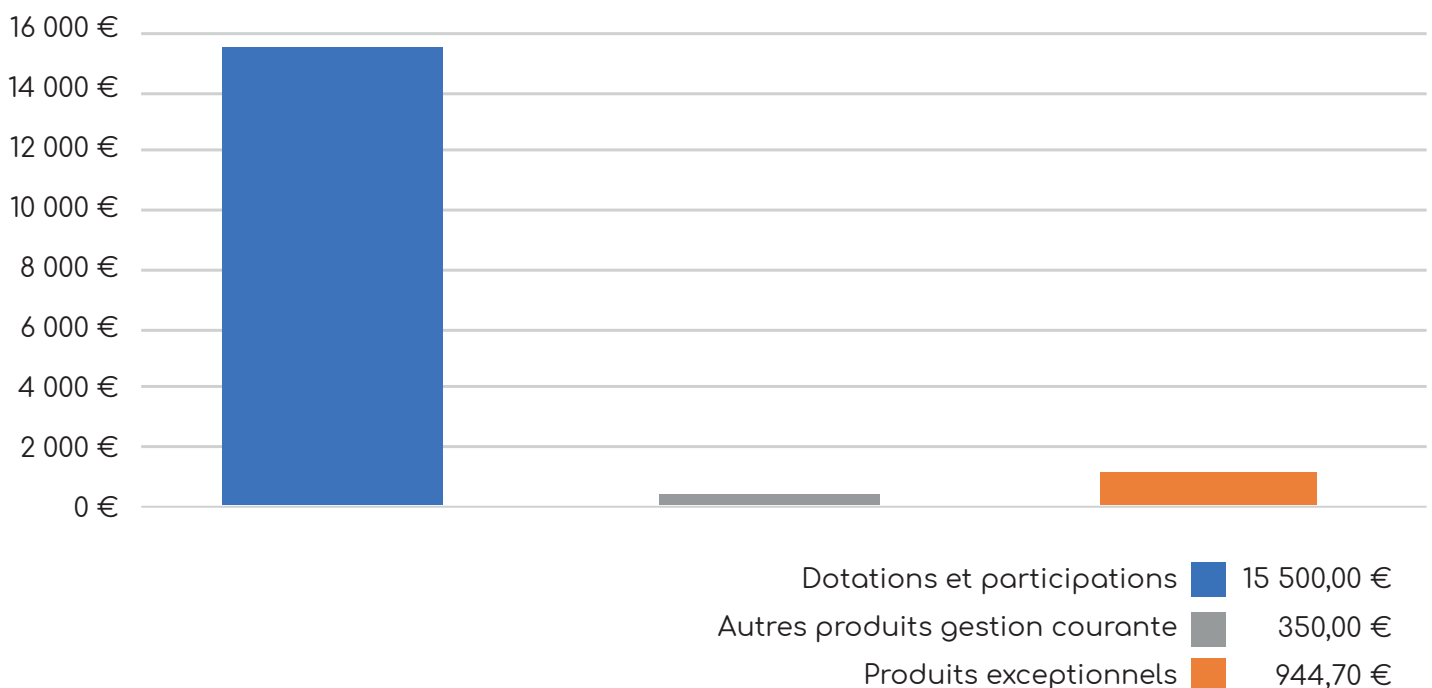
Quelques travaux ont été réalisés en 2020 :

- Le remplacement de vitres au niveau de la partie restauration a été nécessaire pour 945€.
- La chambre froide a été déplacée pour 350€.
- Le nettoyage a été réalisé pour 1 300€.
- Les fermetures de l'auberge ont été réparées pour 660€

Des frais d'honoraire et de maintenance ont été payés.

Les intérêts de l'emprunt représentent 2 428€.

Recettes fonctionnement :



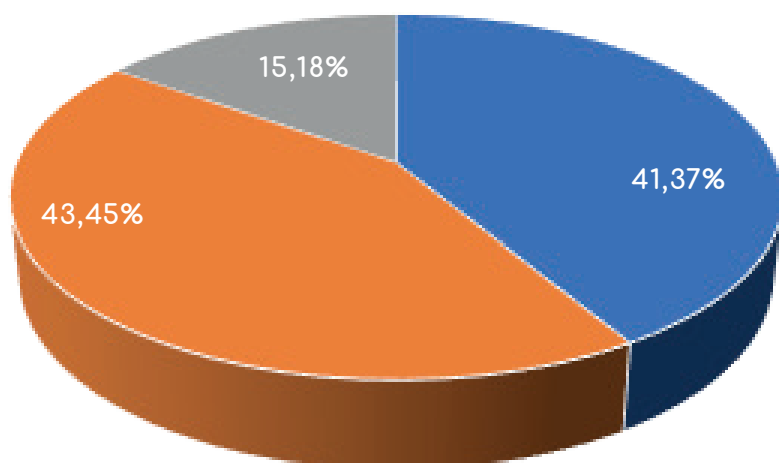
Le total des dépenses est de 8 721,89 €.

Les recettes 2020 s'élèvent à 16 794,70 €.

Donc le résultat de clôture pour la partie fonctionnement est de 8 072, 81 €.

.....Budget Auberge.....

Dépenses investissement :



Solde d'exécution d'inv.	14 540,23 €
Remboursement d'emprunts	15 273,06 €
Immobilisations corporelles	5 336,50 €

Partie Investissement

Les seuls travaux réalisés en investissement sont la remise à neuf des peintures de la salle de restauration et du bar.

Le reste des dépenses est liés au solde négatif de l'année précédente et à l'emprunt à rembourser.

Recettes investissement :



Dotations fonds divers réserves 13 624,06 €

Le total des dépenses est de 35 149,79 €.

Les recettes 2020 s'élèvent à 13 624,06 €.

Donc le résultat de clôture pour la partie fonctionnement est de -21 525,73 €.

Budget primitif 2021

2021, au niveau du restaurant...

Le montant prévisionnel pour le fonctionnement du restaurant est de 50 919€. Ces frais couvrent les petites réparations, l'huissier, les impayés des locataires précédents ainsi que le remboursement des intérêts de l'emprunt.

Au niveau de l'investissement, le montant prévu est de 49 878€. Il couvre le déficit de 2020, le remboursement du capital de l'emprunt et les travaux.

Afin d'améliorer l'accueil au niveau du restaurant, la commune a refait la terrasse extérieure en ce début d'année. Nous pouvons dès à présent en profiter !

L'eau seule est éternelle

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 202 387€ pour le budget de l'eau et d'assainissement. On retrouve dans ces dépenses : les achats d'eau auprès du PIPA, la maintenance, les versements à l'agence de l'eau, le virement à la section investissement et également dans une moindre mesure, le remboursement des intérêts de l'emprunt et les amortissements.

Dès cet été, des agents de l'entreprise Charpentier vont venir vérifier les assainissements non collectifs présents au niveau de la Plaine Robert et du chemin du Golet. Les agents techniques vont travailler avec un nouvel outil pour la relève des compteurs. Ils saisiront directement les relevés sur un outil mobile. Les données seront directement transférées dans notre logiciel de facturation.

Cette évolution fera gagner beaucoup de temps à nos agents et limitera les erreurs de ressaisie.

Côté investissement, l'équilibre est trouvé à 202 592€. Les travaux de l'impasse du Maréchal Ferrand vont encore mobiliser nos deniers sur cette année 2021.

Comme évoqué dans l'article sur le tarif d'assainissement, la mise en place du schéma directeur va mobiliser l'ensemble de la commission et des agents afin de tenir nos engagements auprès de la DDT en termes de travaux.

Sainte Julie, budget communal.

Le budget primitif communal du fonctionnement s'élève à 805 019€. Il couvre l'entretien général, les charges de personnel, les remboursements des intérêts, les indemnités, les subventions aux associations...

Pour l'investissement, le budget primitif est de 1 794 483€. Ce montant important prend en compte la création d'un bâtiment périscolaire-cantine et de 2 classes de primaire.

Mais réduire nos dépenses d'investissement uniquement à ce projet est minimaliste car d'autres projets certes moins coûteux mais tout aussi importants pour les Julicyens vont voir le jour en 2021.

Notamment avec le lancement de la révision du PLU qui va débuter cette année mobilisant environ 60 000€, il prend également en compte la voirie de l'impasse du Maréchal Ferrand ainsi que du lotissement de Montlieu.



Focus Nouveau Bâtiment

Depuis 3 ans, une réflexion est menée pour la construction d'un bâtiment scolaire et périscolaire-cantine. **Les travaux du nouveau bâtiment commenceront prochainement pour une livraison courant 2022.**

Côté finance, ce projet est financé par plusieurs partenaires :

- L'état via la DETR 644 047€,
- Le département pour un montant de 150 000€,
- La région pour un montant de 100 000€,
- La communauté de communes de la Plaine de l'Ain pour 63 215€

Un dossier de financement auprès de la CAF de l'Ain est en étude auprès de leurs services au titre du plan de financement du mercredi. Ce financement pourrait atteindre 300 000€.

La construction de ce nouveau bâtiment est estimée par l'agence 01 à 1 288 094€ HT.

A ce coût, sont rajoutés les frais d'étude, l'équipement de la cuisine et le mobilier.

Le coût total est estimé à 1 482 710€ HT sans les aléas.

DES ÉLÈVES ÉCO-CITOYENS

LE MOT DES MAÎTRESSES : Les élèves de CM1-CM2 de Mme POTIER et de CE2-CM1 de Mme CHARLERY ont eu pour projet cette année de travailler sur « l'eau dans tous ses états ». Pour illustrer cette étude ils ont décidé de réaliser deux maquettes, l'une pour représenter le grand cycle de l'eau (CE2-CM1) et l'autre, le petit cycle de l'eau appelé aussi le cycle domestique (CM1-CM2).



Pour comprendre le fonctionnement de la station d'épuration (STEP), les CM1-CM2 sont allés visiter celle de Sainte Julie, ils peuvent ainsi faire le lien avec la leçon faite en classe.

Visite de la station d'épuration par les CM1-CM2

Article réalisé par les élèves de CM1 –CM2



Nous avons compris grâce à l'étude du petit cycle de l'eau en sciences que la STEP est un point stratégique et essentiel qui nous permet de bénéficier d'une eau de qualité dans nos habitations.

Mais que se passe-t-il dans les bassins ?

Quels sont les contrôles à faire et qui les fait ?

Roger et Loïc ont répondu à nos questions et nous ont guidés.

C'est eux qui font les prélèvements deux fois par semaine.



Il faut d'abord contrôler l'efficacité du traitement des boues par la mesure du **taux de boues**.



① Dans un premier temps on remplit un tube gradué avec de l'eau du bassin n°1 et on le laisse reposer pendant 30 minutes.

② On lit ensuite le pourcentage de boues. Ici il est de 40%, ça montre que la STEP fait son travail.



Ensuite il faut mesurer le **pH** de l'eau avant qu'elle soit rejetée dans la nature, dans les bassins de filtration.

Le **pH** (= potentiel Hydrogène) doit être à 7 sur l'échelle de 1 à 14 :

Basique de 7 à 14 et

Acide de 0 à 7

C'est la couleur de la bandelette qui donne le pH de l'eau : ici il est bien à 7.

L'eau propre va dans les nappes phréatiques.



Dans la période de COVID, Roger et Loïc ont dû mettre dans grandes quantités de chaux dans les boues pour tuer le virus qui a été retrouvé dans le bassin de collecte de boues. Il fallait que le pH monte au moins à 12 (grâce à la chaux).

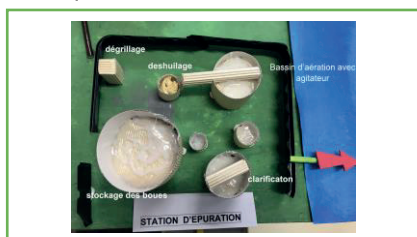


Loïc nous a montré comment mesurer le pH de différents liquides avec un pH-mètre.



Où vont les boues ?

Une fois par an, les boues sont pompées et sont épandues dans les champs et servent d'engrais. Maquette de la STEP de Sainte Julie :



Les bassins sont très profonds et il faut être très prudent aux abords

MESSAGE ÉCO-CITOYEN

En plus du fait que nous savons qu'il ne faut **pas gaspiller l'eau**, nous pouvons maintenant expliquer pourquoi il ne faut **pas jeter n'importe quoi dans les toilettes**. En effet, tous les éléments qui ne sont pas instantanément biodégradables **arrivent intacts à la STEP** et s'il y en a beaucoup, cela risque de faire **un bouchon** dans la canalisation. Le pire qui peut arriver, c'est qu'un **tuyau explose** Et là, tout se répand dans la nature..... **SOS PLANÈTE !!!!!**

Pourquoi augmenter le tarif d'assainissement ?

En 2020, le Conseil Municipal a mandaté une étude sur le système d'assainissement collectif appelé schéma directeur. Le but de cette étude est de cibler les points faibles de notre système d'assainissement et d'évaluer leurs coûts en vue de leur remise aux normes. Le plan d'actions est à réaliser sur 10 ans et est validé par DDT.
(Direction Départementale des Territoires)

De gros travaux nous attendent !

En 2021, une réfection de plusieurs déversoirs d'orage doit être réalisée ainsi que la reprise de mauvais branchements.

En 2022, une étude pour la mise en séparatif du hameau du Trolliet va être réalisée. Le montant des travaux est estimé à 550 000€ HT, ils seront réalisés en 2023. Le but de ces travaux est de séparer les eaux de toitures des eaux sales et ainsi améliorer

notre système épuratoire notamment lors de périodes de fortes pluies.

D'ici 2026, le réseau de la route de la Plaine (côté bourg) et le chemin de la ranche doit être raccordé au réseau de la Station d'Épuration (STEP). Aujourd'hui, ces habitations sont raccordées à une vieille lagune qui n'a plus la capacité de recevoir ces effluents. Ces premiers travaux représentent plus de 750 000€.

Après 2026...

Les travaux à moyen terme (entre 2026 et 2031) ne sont pas négligeables puisqu'ils s'élèvent à 1 500 000€ HT. Ces travaux comprennent la mise en séparatifs de la route de Lagnieu et de la rue du centre, la reprise partielle du réseau du Mas Dupuis mais surtout la construction d'une STEP en lieu et place de l'actuelle devenue trop vieille et trop petite.

DU NOUVEAU A



Les travaux sont enfin terminés !!!!!!!

Après 3 mois de vente à emporter,
nous sommes heureux de vous annoncer

L'OUVERTURE DE NOTRE NOUVELLE TERRASSE

Une carte avec de bons produits frais et des pizzas faites maison. La vente à emporter sera toujours maintenue pour le moment mais jusqu'à quand on ne sait toujours pas car nous sommes, toujours à la recherche d'un cuisinier ou pizzaiolo.

**Dès le 9 Juin la Salle de Restaurant
réouvrira ses portes.**

**MI ANGE MI DEMON
EST OUVERT**

**du LUNDI MIDI
au VENDREDI MIDI de 8H30 à
15H00**

**VENDREDI SOIR
et SAMEDI SOIR
à PARTIR de 18H00**

**N'hésitez pas à réserver
ou à commander à l'avance au
04 74 61 04 36**

Le Compostage EN PRATIQUE

Le compostage est un processus naturel qui consiste à transformer des matières organiques en un produit semblable à du terreau : le compost. Cette dégradation est réalisée naturellement par l'action de micro-organismes (bactéries, champignons, invertébrés) en présence d'humidité et d'oxygène.

- Je produis des déchets verts et je souhaite les composter
- Je passe par le secrétariat de la mairie pour récupérer les clés et signer la charte d'utilisation.
- Je les dépose à la plateforme, sur ou à défaut au plus près du tas existant.
- Je referme le portail d'accès à clé.
- Je repasse par la mairie pour rendre la clé (à rendre max 24h après les avoir emprunté, elles sont à mettre dans la boîte aux lettres si la mairie est fermée)

OUI

Tailles de haies,
Feuillages divers,
Restes de repas,
Épluchures de légumes,
Marc de café avec filtre, Thé,
Essuie tout,
Coquillages,
Coquilles d'œufs,
Fleurs,
Pelouse

NON

Plastiques, Cartons d'emballage, Ficelles,
Litières d'animaux, Animaux morts,
Bois de palettes, peints ou traités,
Racines, Troncs de plus de 10 cm de diamètre,
Grosses tailles ou branches entières,
Terre, sable, gravats,
Végétaux à décomposition difficile,
(résineux, thuyas, lierre)
Végétaux atteints de maladies,
Végétaux contenant des substances toxiques.

L'utilisation de la plateforme est offerte à tous les Julicyens

Il convient toutefois de rappeler que tout dépôt inapproprié entraînera sa fermeture le temps de l'intervention de remise en état.

POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE **Les règles de bon voisinage**

STOP AUX BRUITS INUTILES :

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs..) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, une fête qui bat son plein... sont autant de nuisances sonores à éviter systématiquement.

appareils bruyants, outils de bricolage ou de jardinage sont autorisés :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

TAPAGE NOCTURNE : entre 22h30 et 7h du matin (tout bruit causant une gêne avérée est interdit)

BIEN VIVRE AVEC LES ANIMAUX :

En plus de l'attention portée à la gêne que pourraient causer des aboiements incessants, les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal et de prendre les mesures nécessaires pour que leur animal ne vagabonde pas sur la voie publique.

DÉPÔTS SAUVAGES :

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détrituts, sur la voie publique.

La contravention peut aller jusqu'à 1500 €

LES FEUX :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est INTERDIT TOUTE L'ANNÉE. Cela concerne les tontes de pelouses, les tailles de haies/arbustes et élagages, les feuilles mortes...

Une contravention de 450 € pourra être appliquée en cas de non-respect